





BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2021 et en comparaison avec la même période de 2020, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une diminution des recettes brutes de 7,8%, provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières nettes de 0,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 16 MDH à fin mars 2021 contre 34 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+10%);
- TVA à l'importation (+0,3%), compte tenu de remboursements de 1 MDH à fin mars 2021 contre 2 MDH un an auparavant ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-4,3%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 11 MDH à fin mars 2021 contre 29 MDH à fin mars 2020;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-9,9%) et des autres TIC (-1,4%);
- 3- la diminution des recettes nettes de la fiscalité domestique de 6,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 2.402 MDH à fin mars 2021 contre 3.370 MDH un an auparavant :
- l'IS a enregistré une baisse de 12,2%, compte tenu de restitutions qui ont été de 46 MDH à fin mars 2021 contre 254 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH. A fin mars 2020, l'IS avait enregistré une baisse de 1,9% par rapport à son niveau à fin mars 2019, soit -276 MDH (14.628 MDH contre 14.904 MDH);

A fin mars 2021, la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus, instituée par la loi de finances 2021, a rapporté 3,2 MMDH imputés au compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale », alors qu'à fin mars 2020, la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices, instituée par la loi de finances 2019, a généré des recettes de 2,1 MMDH imputés au budget général.

- I'IR (+7,1%), compte tenu de restitutions qui ont été de 33 MDH à fin mars 2021 contre 32 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 33,1% par rapport à leur niveau de fin mars 2020.
 - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 7,1%.
- la TVA à l'intérieur (+15,5%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.285 MDH à fin mars 2021 contre 3.059 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH.